



**STAGE RETRAITES
22 ET 23 MARS
Maison des Syndicats
CRETEIL**

**POUR AIDER
HAÏTI
VOUS POUVEZ
FAIRE UN DON À
SOLIDARITÉ LAÏQUE**

ILS CASSENT L'HÔPITAL!

RESTRUCTURATION de L'AP-HP

SIGNEZ LA PETITION sur

petition mdhp

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

Bulletin n° 76
Fev 2010 1,50€

Chacun pour soi et Dieu pour tous !

EDITORIAL

Voilà bien l'idéologie de notre gouvernement qui veut envoyer dès la rentrée prochaine les jeunes lauréats aux concours de l'enseignement 18 heures devant des classes sans aucune formation pédagogique : au détriment d'eux-mêmes, des élèves et de l'ensemble des communautés éducatives.

On est bien là dans l'idéologie de l'égalité des chances et de la théorie des dons que nous réfutons, à la FSU . Nous réaffirmons haut et fort qu'enseigner est un métier qui s'apprend, que l'acte d'enseigner ne relève ni d'une autorité ni d'un charisme naturels, et que chaque élève a la possibilité de réussir, pourvu que l'Etat en ait la volonté politique.

Mais la volonté politique de notre gouvernement, c'est de casser le service public, tous les services publics.

Pour preuves :

- la répartition du nombre de places aux concours et du nombre de suppressions de postes se fait toujours et de plus nettement en faveur de l'enseignement privé.
- la libéralisation de la sectorisation a, entre autre effet insidieux, de conduire davantage de familles, suite à un refus de dérogation, à inscrire leur enfant dans le privé,

Ce qui est aujourd'hui en jeu, c'est la sauvegarde de l'école publique, gratuite, laïque, pour tous.

La volonté politique de notre gouvernement, c'est aussi de casser l'hôpital public : les 37 structures de l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) vont être regroupées en 12 groupes hospitaliers, avec fermetures de nombreux services, menaçant entre 3 000 et 4 000 emplois, le droit à l'IVG et détruisant l'offre de soins de proximité.



Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la sauvegarde de l'hôpital public, pour tous.

La volonté politique de notre gouvernement, c'est de casser le statut du fonctionnaire pourtant garant de sa neutralité et de son impartialité quelle que soit la couleur politique de son employeur. La loi sur la mobilité est une menace contre la garantie de l'emploi qui, dans le contexte de la RGPP et de la REATE, va contraindre un fonctionnaire à accepter un poste qui ne correspond ni à son corps de métier ni à sa situation géographique, sous peine d'être licencié.

Le chacun pour soi, c'est aussi ce qui nous attend si nous ne nous mobilisons pas très massivement contre la future réforme des retraites: augmentation du nombre d'années, mise en cause du droit de départ à 60 ans, calcul sur les 25 dernières années au lieu des 6 derniers mois qui conduiront inéluctablement à une baisse catastrophique de nos pensions. Ne resteront plus que les assurances privées, le placement immobilier (pour ceux qui le peuvent!!!) pour espérer pouvoir continuer à vivre dignement après nos années de travail...

Parce que ce n'est pas de ce monde là que nous voulons, nous vous appelons à participer massivement à toutes les mobilisations que nous comptons bien organiser dans les prochaines semaines.

Catherine Anglesio

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Crèches
- 4,5 Retraites
- 6 Laïcité
- 7 Congrès

Rédaction:

Catherine Anglesio
Jean-Michel Harvier
Guy Malzac
Laurence Trublereau
Photos: Sonia Kourda

CRECHES: ALERTEZ LES BEBES!

COMMUNIQUE DU SNU-CLIAS

Pour faire face au manque criant de places en crèches collectives en France depuis plusieurs années, le gouvernement vient de publier un décret dont les scandaleuses mesures, vont lui permettre de camoufler sa récurrente incapacité à régler cette dramatique situation. Ce décret (validé par une majorité du conseil d'administration de la CNAF, Caisse Nationale d'Allocation Familiale) prévoit donc:

1- D'abaisser de 50 à 40% le seuil minimal obligatoire de présence de professionnelles de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices...) dans les établissements d'accueil de moins de 6 ans

2- D'augmenter la capacité d'accueil "en surnombre" de ces établissements:

- de 10% pour les crèches de 20 berceaux
- de 15% pour les crèches de 21 à 40 berceaux
- de 20% pour les crèche de plus de 40 places



Au lieu de construire les établissements nécessaires, de recruter et de former les personnels qualifiés pour accueillir les jeunes enfants, le gouvernement - avec la complicité de la CNAF- va donc à la fois dégrader de façon scandaleuse

les conditions d'accueil des jeunes enfants, mais aussi les conditions de travail des personnels de crèche, mettant ainsi gravement en danger la sécurité des enfants et des établissements.

Le SNUCLIAS condamne sans réserve ce projet de décret et engagera avec ses équipes et les personnels de la petite enfance, dans l'unité la plus large, les mobilisations nécessaires pour exiger son abrogation.



CONGRES DE LILLE

Continuer le travail entamé avec les autres organisation syndicales, mobiliser massivement pour les retraites, une école plus juste et moins réflexions sur le développement durable et débat sur l'adhésion à la CES, tels ont été les grands Bernadette Groison, a été élue secrétaire a entamé son discours par un appel à relancer



inégalitaire, mais aussi ouvert à tous les syndiqués axes de ce 6ème congrès. générale de la Fédération et la syndicalisation .

Le manque à gagner lié au bouclier fiscal correspond à peu près aux économies réalisées avec 30000 suppressions de postes de fonctionnaires, le manque à gagner de la baisse de la TVA dans la restauration est entre 3 et 4 fois supérieur ! Et le résultat c'est par exemple dans la Fonction publique non pas un échange emplois contre salaires mais bien un ni ni : ni salaires ni emplois.

On pourrait peut être un jour se poser la question : qu'est ce qui est socialement et économiquement plus juste et plus efficace : recruter des enseignants ou des fonctionnaires ou baisser le taux de TVA ? C'est ce type de débat qui est en permanence esquivé et brouillé et nous avons selon moi la responsabilité de le poser.

(extrait du discours d'ouverture de Gérard Aschieri)

STAGE RETRAITES

PARCE QUE NOUS NE VOULONS PAS PRENDRE NOTRE RETRAITE À 70 ANS EN TOUCHANT 40% DE NOTRE SALAIRE,
POUR MOBILISER, IL EST FONDAMENTAL QUE NOUS SOYONS BIEN INFORMÉS,
ET QUE NOUS PUISSIONS INFORMER AUTOUR DE NOUS,

LA FSU94 ORGANISE
UN STAGE RETRAITES
LES 22 ET 23 MARS 2010 A LA MAISON DES SYNDICATS DE CRETEIL

AVEC LA PARTICIPATION DE **DIDIER HORUS**
REPRESENTANT DE LA FSU NATIONALE AU COR (CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES)
et de nombreux autres représentants des syndicats de la FSU

participation (sous réserve) d'autres organisations syndicales, d'ATTAC et de la Fondation Copernic

1) DEPOSEZ DES MAINTENANT VOTRE AUTORISATION D'ABSENCE AUPRÈS DE VOTRE SUPERIEUR HIERARCHIQUE
(délai d'un mois obligatoire, ci-dessous modèle de lettre et sur le site de votre syndicat)

2) ENVOYEZ NOUS VOTRE INSCRIPTION À

fsu94@orange.fr

ou par courrier à FSU94 11/13 rue des archives 94000 Créteil

(pour que nous puissions réserver des repas)

Stage retraite FSU94

NOM:

Prenom:

Syndicat

Je participerai au stage retraite des 22 et 23 mars 2010 et déjeunerai le

Lundi 22 mars

Mardi 23 mars

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE À ADRESSER À (VOIR AVEC VOTRE SYNDICAT)

NOM, Prénom :

Grade et fonction :

Lieu d'exercice

Monsieur

à Monsieur

S/C de M.....

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le XX/XX/2010 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à la maison des syndicats de Créteil. Il est organisé par la FSU94, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995). Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

STAGE RETRAITES

Organisation du stage « retraite » des 22 et 23 mars 2010

Lundi matin : financement

Quelles sont les propositions de la FSU pour régler la question du financement sans toucher aux acquis des fonctionnaires (calcul des pensions sur les 6 derniers mois, 40 annuités, voire le retour à 37.5 annuités, droit de départ à 60 ans, et en supprimant la décote):

- de combien les cotisations salariales devraient-elles être augmentées?
- comment pourrait-on financer en élargissant l'assiette des cotisations?
- Comparaison de ces chiffres avec le bouclier fiscal, la baisse de la TVA dans la restauration...

Lundi après-midi :

- Travaux pratiques : je calcule ma future retraite, sur la base d'avant 2003, de 2003 et de 2010
- Comparaison avec d'autres systèmes (britannique, suédois)
- Amélioration des droits de départ et des fins de carrière : CPA, prise en compte de la pénibilité, des années d'étude

Mardi matin : les invités (sous réserve) : Organisations syndicales, ATTAC, Copernic

- La question public/privé ; l'équité

Au nom de l'équité, le gouvernement veut aligner le public sur le privé : après les 40 annuités dans le privé en 1993, passage aux 40 annuités dans le public en 2003, calcul sur les 25 meilleures années... C'est toujours en divisant les salariés public/privé que les gouvernements ont fait passer leurs réformes. Néanmoins, force est de constater que rien n'est réglé aujourd'hui.

- Les propositions des organismes invités

Mardi après-midi : propositions d'actions

ORIS

Observatoire des Réussites et des Inégalités Scolaires

Réflexions sur les différents dispositifs d'aide aux élèves.

PPRE, aide personnalisée , stages de remise à niveau, accompagnement éducatif

En voici les premières observations

- **L'aide personnalisée ne bénéficie pas au public à qui elle est censée s'adresser:**
 - Sur l'ensemble des collégiens inscrit en PPRE, seuls 27% sont en ZEP.
 - Pour l'accompagnement éducatif, ce taux est de 24%
- **Aucun plan de formation n'a été mis en place en direction des professeurs** alors même que plusieurs recherches mettent aujourd'hui l'accent sur les manières de conduire les apprentissages, susceptibles de favoriser les malentendus scolaires.

LAICITE

Liberté, égalité, laïcité

Théoriquement, la laïcité est un fondement de la république depuis 1905. Si l'école publique a depuis bénéficié de ce principe, c'est entre autre pour protéger les élèves et les programmes du prosélytisme religieux et des intérêts particuliers. Depuis quelques années, les attaques et les remises en cause de la laïcité ne sont pas seulement intensifiées, elles ne sont même plus cachées tant ses adversaires se sentent puissants.

Entre les déclarations pour « une seule école, pluraliste, où la place des familles spirituelles, politiques,..., serait reconnue » ou la position de politiciens et de leurs conseillers qui n'hésitent plus à affirmer qu'il faut « la privatisation totale de l'Éducation nationale », le danger est grand. Les exemples d'attaques foisonnent.

- La loi Carle qui impose à la commune de résidence de parents qui scolariseraient leur enfant dans une école privée d'une autre commune une obligation de financement.

- L'accord du 18/12/2008 avec le Saint Siège, Etat étranger et en même temps autorité religieuse, qui l'autorise à délivrer des diplômes universitaires dans la République, donnant ainsi aux « universités » catholiques privées une prérogative que seules les Universités publiques possédaient : la collation des grades.

- La remise en cause de la maternelle publique quand on constate en même temps leur multiplication dans le privé quand ce ne sont pas de simples structures d'accueil.

- Les 16000 postes supprimés dans le secteur public à la rentrée 2010 alors que les écoles privées bénéficient d'une hausse de l'encadrement.

- Les pressions de l'administration subies par deux enseignantes refusant de faire passer des oraux sous des crucifix lors des épreuves du bac 2009 à Choisy-le-Roi ; elles étaient en droit d'attendre un soutien sans équivoque de leur hiérarchie.

Le plus regrettable, peut-être, c'est de constater que la laïcité est aussi menacée, et c'est un paradoxe, par certains de ses défenseurs. Il s'agit de partisans d'un pédagogisme aveugle. Ils font peu de différence entre l'Ecole et la société, au motif que l'Ecole se doit d'être avant tout « ouverte sur la vie des élèves », alors que l'école est le lieu où l'on interroge le monde.

Ils se contentent de « mettre l'enfant au cœur du système », dans une logique de « l'enfant roi », alors que l'Ecole est le lieu de formation citoyenne. Ils fragilisent l'instruction en remettant en cause l'enseignement disciplinaire trop rigide, la notation stigmatisante, ..., alors que l'école est une alchimie délicate entre instruction et éducation.

Ces prétendus défenseurs de la laïcité s'inscrivent, - peut-être maladroitement, mais tout de même-, dans la logique d'un rapport de l'OCDE qui conseille : « *On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles et aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves et d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité d'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte qu'on évite un mécontentement général de la population* ». (1)

Il est limpide que depuis quelques années le gouvernement applique avec zèle ces conseils. Quelle régression depuis ce rapport sur l'Ecole de 1791 :

« Les hommes sont déclarés libres ; mais ne sait-on pas que l'instruction agrandit sans cesse la sphère de la liberté civile, et, seule, maintient la liberté politique contre toutes les espèces de despotisme ? Ne sait-on pas que, même sous la constitution la plus libre, l'homme ignorant est à la merci du charlatan et beaucoup trop dépendant de l'homme instruit; et qu'une instruction générale, bien distribuée, peut seule empêcher, non pas la supériorité des esprits

LAICITE

qui est nécessaire, et qui même concourt au bien de tous, mais le trop grand empire que cette supériorité donnerait, si l'on condamnait à l'ignorance une classe quelconque de la société ? Celui qui ne sait ni lire ni compter, dépend de tout ce qui l'environne ; celui qui connaît les premiers éléments du calcul, ne dépendrait

pas du génie de Newton, et pourrait même profiter de ses découvertes». (2)

Tout était déjà dit, mais beaucoup ont oublié. C'est pourquoi le combat pour la défense de la laïcité doit être mené avec conviction et force par tous ceux qui se reconnaissent dans ses valeurs.

(1) Christian Morisson, *La faisabilité politique de l'ajustement*, OCDE - Cahiers de politique économique, n° 13, octobre 1996, p. 30.

(2) Charles Maurice de Talleyrand Périgord, *Rapport sur l'instruction publique*, au nom du Comité de constitution et présenté à l'Assemblée Nationale Constituante les 10-11 et 19 septembre 1791.

CONGRES DEPARTEMENTAL



Le congrès départemental qui s'est tenu les 14 et 15 janvier à la maison des syndicats de Créteil a réuni plus de 60 délégués chacun des 2 jours, ainsi que des invités comme Alain Buch, président de la FCPE94 et Régis Hemmen, responsable de l'observatoire des inégalités. Nous avons pu faire connaissance de Lara Montantin, nouvelle secrétaire départementale du SNASUB.

A la suite du congrès départemental, ce sont 4 délégués de la FSU94 (Catherine Anglesio SD94, Brigit Cerveaux SNUIPP, Natacha Piaget SNES et Philippe Vollot SNU-CLIAS) qui sont partis du 1er au 5 février au congrès national de Lille défendre les amendements de notre section.

(Extraits de la motion action)

Le 6ème congrès départemental de la FSU94 se situe dans un contexte d'attaques très dures du gouvernement: attaques contre les services publics, privatisation de la Poste, réforme du lycée, réforme de recrutement des enseignants, carte qui favorise l'enseignement privé, réforme des collectivités territoriales, chasse aux sans papiers, menaces contre les retraites.....

Des résistances existent (lycéens, luttés conflits sur les salaires dans les entreprises, notre fédération doit être un des acteurs



dans les hôpitaux et centres IVG, des mouvements des sans papiers), de la convergence de ces luttes.

La réussite de ces journées doit s'inscrire dans la durée, seul moyen de faire reculer ce côté le plus grand nombre de personnes.

dans une démarche de lutte dans le gouvernement en entraînant à nos

La FSU94 doit être dans l'action avec les lycéens et les parents contre la réforme Chatel.

Dans le supérieur, elle est partie prenante des mobilisations contre la réforme du recrutement des enseignants.

La FSU94 mobilise les actifs et les retraités pour le rassemblement du 24 février devant l'assemblée nationale.

Nous nous trouvons au côté de la population du Val de Marne et d'un certain nombre d'élus pour exprimer notre volonté de retrait de la réforme des collectivités territoriales, incluant notamment la suppression d'une partie de la taxe professionnelle et la disparition de la clause de compétence générale ; la FSU94 soutient le rassemblement du 26 janvier devant la Préfecture à partir de 17 heures.

La FSU94 luttera contre toutes les formes de précarité qui se généralisent et renforcera son soutien aux mouvements des sans papiers qui ont lieu dans le Val de Marne.

Votes pour: 57 abstention :2



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cne.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

planedevillage - photos: gallyn.ages

*N° orange : 012 45 113 000